

Réflexions autour du concept d'éducation à la prévention des risques majeurs naturels et technologiques vers un développement durable.

Qu'est-ce que l'éducation à la prévention des risques majeurs ? Quel lien y-a-t-il entre l'éducation à l'environnement, au développement durable, à la sûreté et à la citoyenneté ?

Quelles sont ses objectifs ?

Quelles démarches adoptent-elle ?

Où en est la France et quelles sont les perspectives en ce domaine ?

L'éducation à la prévention des risques majeurs est à la croisée d'une éducation à l'environnement et d'une éducation à la sûreté, où elle côtoie l'éducation civique, l'éducation aux transports, à la sécurité domestique, au travail et dans les activités de sports et de loisirs. Par son caractère progressif et transversal aux disciplines existantes et aux thèmes de l'environnement, de la sécurité, de la santé et du civisme, elle devrait engendrer des comportements plus sûrs, plus solidaires, et conformes à l'évolution souhaitée : un nécessaire éveil à la responsabilité individuelle dans la perspective d'un développement « soutenable » des territoires.

Nous nommerons « éducation préventive » l'éducation à la prévention des risques majeurs, au même titre qu'il existe une information préventive des populations.

Objectifs

Dans le cadre d'une éducation formelle et scolaire, *l'éducation préventive* répond aux objectifs que se sont donnés les disciplines et en particulier l'éducation à la citoyenneté :

- une éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives,
- l'éducation au jugement (par l'exercice de l'esprit critique et la pratique de l'argumentation),
- par l'acquisition de savoirs donnant un sens aux règles de la vie sociale et politique.

Cet apprentissage devrait être progressif ; les élèves acquièrent des notions clefs, le vocabulaire approprié, des méthodes d'analyse de situation face à un aléa* donné et en regard considèrent les enjeux* de manière critique et argumentée.

* L'aléa correspond à la probabilité de survenue d'un phénomène.

* L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène.

Cette éducation est un lieu d'apprentissage de la vie en société.

A l'école, au collège, et au lycée, l'éducation doit permettre à chaque enfant de réaffirmer son identité, d'acquérir le respect des autres, de participer à la vie de l'établissement, de faire preuve de responsabilité, d'autonomie et d'esprit d'initiative. La progressivité des savoirs et des pratiques dans différentes disciplines le permet. Les disciplines contribuent à la formation de la personne par la pratique des conduites sociales et la créativité qu'elles favorisent.

L'éducation à la prévention des risques s'inscrit totalement dans ce dispositif. Par la diversité des champs culturels, l'éducation à la prévention des risques se prête au travail interdisciplinaire : en géographie, sciences de la vie et de la terre, histoire, langues, éducation physique et sportive en correspondance avec l'éducation civique au collège et l'éducation civique juridique et sociale au lycée.

L'école n'a pas l'exclusivité de cette *éducation préventive*, sauf que dans le cadre d'une généralisation elle n'en est pas moins le lieu privilégié.

Démarches

Cette *éducation préventive* permet de placer l'enfant en situation d'acteur. Il a droit au savoir, mais il a aussi le devoir d'aller chercher l'information. En suscitant sa curiosité pour aller au devant de l'information, l'enfant trouve plaisir à savoir « avant ». C'est ainsi qu'on éduque à la responsabilité en montrant que l'anticipation permet de se préparer à agir et à agir en toute conscience.

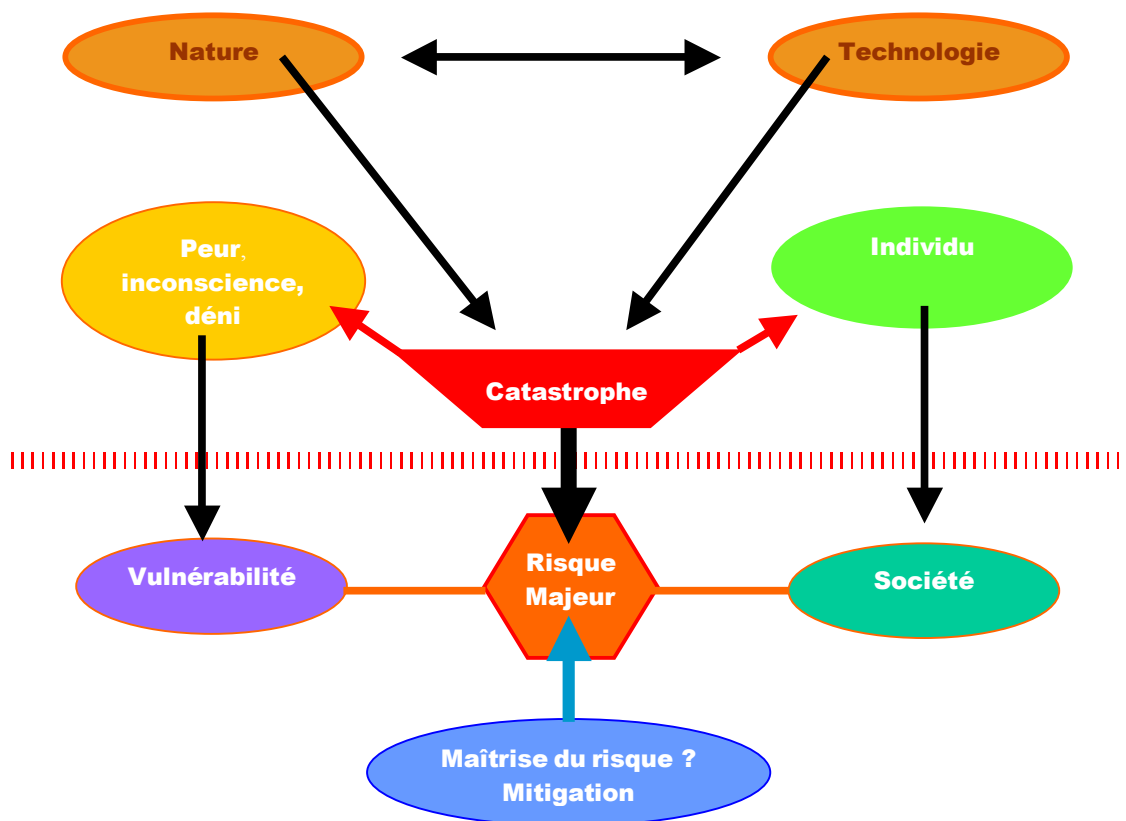
L'enfant est amené à mesurer la portée de ses actes et à comprendre que ses droits engagent sa responsabilité. En se faisant confiance à lui-même, l'enfant est alors prêt à établir des rapports de confiance au sein de la communauté scolaire et ainsi de devenir solidaire de ses camarades et de son entourage. Solidarité d'autant plus utile, qu'elle favorisera des relations de bon sens avec l'extérieur lors de la survenue d'un phénomène.

La prévention commence par la conscience du risque. Cette conscience est rendue possible par le vécu ou par la culture du groupe dans lequel on vit. L'enfant acquiert cette conscience par la connaissance du territoire où il vit, la limite étant la ligne d'horizon. C'est en intériorisant la connaissance du risque là où il est que l'individu

peut avoir un comportement adapté et devenir responsable, par appropriation de notions géographiques à l'échelle locale.

Quelles représentations, les enfants ont-ils du risque, de la catastrophe et des mitigations possibles ? Les choses n'ont rien d'évident. Le schéma suivant (*Cohérence et progressivité de l'école au lycée : les risques majeurs*. Communication présentée au colloque « Eduquer à l'environnement vers un développement durable » Paris 2003) illustre le dépassement que l'élève doit accomplir, en partant d'une représentation de la « catastrophe », d'origine naturelle ou technologique, pour construire les notions de risque majeur et de prévention. Il s'agira de passer des représentations immédiates dans lesquelles le danger se traduit par la catastrophe, d'origine naturelle ou technologique, où l'accent est mis sur l'individu, ses peurs et/ou ses dénis, à un questionnement qui portera au contraire sur les sociétés, leur vulnérabilité et donc sur la question des mitigations possibles (mitigation : réduction de la vulnérabilité).

Perception du risque



L'éducation à la prévention des risques majeurs peut être entreprise à partir d'un événement pris dans l'actualité, pour le dépasser, de manière à s'appuyer sur l'émotion pour former la réflexion. C'est là que l'enseignant peut avoir recours au débat (préconisé par les programmes officiels mais aussi par la Stratégie nationale du développement durable adoptée en France depuis 2003). L'approche didactique par les « études de cas » est sans doute la meilleure pratique pédagogique pour aborder ces notions. L'approche sensible par les Arts est aussi prétexte au développement de cette éducation.

Le partenariat avec des experts, des professionnels extérieurs à l'école, différents acteurs, permet la construction d'une démarche cohérente. Un véritable projet d'éducation s'appuyant sur des actions de terrain peut alors se mettre en place en vue de prévenir les catastrophes, réduire la vulnérabilité des populations face aux risques. On promeut alors une éducation écologique s'exerçant tout au long de la vie avec une valorisation des expériences locales.

L'apprentissage par l'action (travail de groupe sur le terrain, enquêtes, expositions et débats...) permet de développer le « vouloir agir en faveur de » et favorise l'éducation au développement durable, la recherche de solutions alternatives dans une perspective de développement économique, social, culturel et patrimonial, c'est à dire de développement « soutenable » pour les générations futures.

La participation des jeunes à la vie de la cité peut les inciter à infléchir les choix d'aménagement au niveau local dans le cadre d'un développement réfléchi des ressources et du milieu pour réduire la vulnérabilité (exemple : les conseils municipaux des jeunes).

Rêver le paysage pour le dessiner et le réaliser ensuite : tel pourrait être le projet de nos jeunes !

La démarche pourrait se résumer ainsi dans la perspective d'une éducation active et comportementale :

1. identifier le risque en s'informant sur les risques à l'échelle locale ou régionale (par des documents d'information),
2. observer le territoire proche (éducation au territoire),
3. s'interroger sur l'aléa et les aménagements existants,
4. prévoir l'organisation de la sûreté dans l'école et hors de l'école, à la maison,
5. penser aux mesures de sauvegarde en cas de danger imminent, de conduites à tenir,
6. prévoir des simulations qui mettent en situation,

7. valider les compétences en terme de comportements attendus (certification).

Les points 5 et 6 rejoignent les objectifs du « plan particulier de mise en sûreté » qui a fait l'objet d'un Bulletin Officiel Hors Série N°3 de l'Education Nationale en date du 30 mai 2002, où figure, dans l'annexe 12, la prise en compte de la dimension éducative de ce plan d'organisation en attendant que les instances officielles et les secours puissent agir. Le point 7 est à développer. Il nécessite un apprentissage progressif.

Perspectives

Le ministère de l'écologie est du développement durable a mis en place un groupe de travail « progressivité des savoirs et validation des comportements attendus » qui s'est fixé comme objectifs de :

1. pointer, dans les programmes existants, les lieux de cette éducation et lister les connaissances que l'élève acquiert à chaque niveau de classe dans toutes les disciplines, et dans tous les dispositifs pluridisciplinaires,
2. réfléchir aux validations possibles (certification sous la forme d'une attestation) à travers le cursus de l'élève du CP à la terminale, entre six et dix-huit ans, en valorisant les compétences en terme de comportements attendus : comportements d'anticipation avant que l'aléa ne survienne, comportements en cas de danger imminent.
3. établir des propositions destinées à l'éducation nationale, à l'enseignement agricole et aux secteurs associatif et professionnel.

En France, les enseignements que l'on peut tirer des dix années de sensibilisation en milieu scolaire à la gestion des risques majeurs, rejoignent les objectifs exprimés pour l'éducation à l'environnement et reprise dans la stratégie nationale du développement durable : la nécessité d'une généralisation de cette éducation.

La réussite d'un tel projet éducatif nécessite son appropriation par les enseignants, les associations, les entreprises culturelles (musées, les maisons de la nature...) et les collectivités territoriales qui œuvrent déjà, pour la plupart, en ce domaine. Il conviendrait, au plan national, de donner plus de considération à l'existant, et préciser à chacun son rôle et ses limites dans le cadre d'une éducation de terrain. Les associations et les collectivités doivent trouver aussi un sens à leur action et une grande lisibilité vis à vis de leurs adhérents ou de la population.

L'éducation préventive doit se structurer, s'organiser, se donner des éléments de référence de manière à appréhender le territoire où l'on vit, le découvrir, apprendre à le respecter et en connaître les limites face aux risques majeurs. De ce point de vue, l'implication des collectivités territoriales et des associations est un facteur essentiel

de la réussite de cette éducation. Au même titre que l'information préventive des populations, une répartition concertée entre l'Etat et les régions pourrait alors permettre la prise en charge des actions contribuant à cette éducation à la prévention des risques majeurs. C'est la raison pour laquelle, en partenariat avec l'Agence régionale pour l'environnement de la région Provence -Alpes-Côte d'Azur, un colloque avait été organisé en octobre 2002 sur l' « Education préventive aux risques majeurs naturels : de l'expérimentation à la systématisation ».

Depuis, le ministère de l'éducation nationale a organisé un colloque « Eduquer à l'environnement vers un développement durable », à Paris en décembre 2003, où la part de l'éducation aux risques a été mise en évidence à travers deux ateliers dont un sur « Cohérence et progressivité des savoirs en matières de risques majeurs » qui faisait l'état des lieux de l'existant en géographie et en sciences de la vie et de la terre, croisées avec l'éducation civique.

L'éducation préventive implique aussi une formation des éducateurs, une sensibilisation voire une formation continue des adultes, ainsi que des formations professionnelles initiales ou spécialisées en correspondance avec la mise en œuvre d'un développement durable.

Conclusion

Aux termes de ces quelques réflexions, voici quelques pistes d'investigations qui devraient nous permettre de développer ce projet d'éducation :

Quels regards portons-nous sur ce sujet ? Quelles sont les perspectives de recherche didactique en ce domaine ? Quel avenir aura cette thématique dans un monde où l'incertitude et le doute scientifique invitent à peser les réponses notamment en matière de changement climatique ? Comment les décideurs des territoires s'empareront-ils de cette proposition d'éducation ? Quelles sont les expériences menées dans d'autres territoires ?

Comment les différents Etats peuvent-ils conjuguer leurs efforts en ce domaine et contribuer à réduire la vulnérabilité de leur population face aux catastrophes naturelles ou technologiques en partageant leurs expériences dans le cadre d'une gouvernance globale ?

Chantal TISSIER-DAUPHIN
Chargée de mission - éducation et culture du risque -
Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
Ministère de l'écologie et du développement durable
20, avenue de Ségur
75 007 PARIS – France
e-mail : chantal.dauphin@environnement.gouv.fr
Tél : 33 1 42 19 15 67